

BARÈME D'HONORAIRES

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous le barème d'honoraires iad France.

Ce barème d'honoraires mentionne les tarifs maximums pratiqués par iad France en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Prix de vente	Honoraires maximums	Prix de vente	Honoraires maximums
jusqu'à 19 999 €	10 000 € TTC	de 320 000 € à 349 999 €	6 % TTC
de 20 000 € à 39 999 €	25 % TTC	de 350 000 € à 379 999 €	6 % TTC
de 40 000 € à 59 999 €	17 % TTC	de 380 000 € à 409 999 €	6 % TTC
de 60 000 € à 79 999 €	12,50 % TTC	de 410 000 € à 439 999 €	6 % TTC
de 80 000 € à 99 999 €	10 % TTC	de 440 000 € à 469 999 €	6 % TTC
de 100 000 € à 119 999 €	8,40 % TTC	de 470 000 € à 499 999 €	6 % TTC
de 120 000 € à 139 999 €	7,50 % TTC	de 500 000 € à 549 999 €	6 % TTC
de 140 000 € à 159 999 €	7 % TTC	de 550 000 € à 599 999 €	6 % TTC
de 160 000 € à 179 999 €	7 % TTC	de 600 000 € à 649 999 €	6 % TTC
de 180 000 € à 199 999 €	7 % TTC	de 650 000 € à 699 999 €	6 % TTC
de 200 000 € à 229 999 €	7 % TTC	de 700 000 € à 899 999 €	5 % TTC
de 230 000 € à 259 999 €	7 % TTC	de 900 000 € à 1 199 999 €	5 % TTC
de 260 000 € à 289 999 €	7 % TTC	de 1 200 000 € à 1 499 999 €	5 % TTC
de 290 000 € à 319 999 €	7 % TTC	à partir de 1 500 000 €	5 % TTC

Barème en date du : 3 1 / 0 3 / 2 0 2 2

Les honoraires sont exprimés en euros toutes taxes comprises et sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire, et après que toutes les conditions suspensives ont été levées. Les honoraires sont directement payés à I@D France par le Mandant contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.